

**INSCRIPTION
CONCOURS DES MAISONS FLEURIES 2022
COMMUNE DE SAINT-CYPRIEN**

Nom : Prénom :
.....

Adresse :
.....
.....

Téléphone :
.....

Mail :
.....

S'inscrit au concours local des Maisons fleuries pour 2022.

Oui

Non

CATÉGORIE : cocher une seule case

- Catégorie 1 : maison/villa avec jardin
- Catégorie 2 : Cour ou jardinet
- Catégorie 3 : Balcon / terrasse / fenêtre
- Catégorie 4 : Ferme
- Catégorie 5 : Jardinier en herbe (plantations et/ou créations en lien avec l'environnement réalisées par les enfants)

RESPECT DE MESURES ENVIRONNEMENTALES

- Puits
- Goutte à goutte
- Autre :
- Récupérateur eau de pluie
- Paillage

DROIT À L'IMAGE

J'autorise la Mairie de SAINT CYPRIEN à publier les photographies me représentant et représentant mes réalisations florales.

Oui

Non

Date :

Signature



CONSENTEMENT

J'accepte le traitement de mes données personnelles

***En cochant cette case,** j'accepte que les informations de ce formulaire soient utilisées, exploitées, traitées pour permettre de me recontacter, pour m'envoyer du courrier ou mail, dans le cadre de l'activité qui en découle uniquement par la Mairie.*

Je refuse le traitement de mes données personnelles

En cochant cette case,** je refuse que les informations de ce formulaire soient utilisées, exploitées, traitées. La Mairie ne pourra pas me recontacter, m'envoyer un courrier ou un mail, dans le cadre de l'activité qui en découle. **Je ne serais donc pas convié à la remise des prix du concours.

La Mairie de Saint-Cyprien est soucieuse du respect de vos droits et s'est dotée d'un délégué à la protection des données, enregistré comme tel auprès de la CNIL et joignable à contact.mairie@saintcyprien.fr

Quels sont vos droits ?

Conformément notamment à la Règlementation sur les Données Personnelles, vous bénéficiez des droits spécifiques suivants : d'accès (article 15 du RGPD), de rectification (article 16 du RGPD), d'effacement (article 17 du RGPD), de limitation du Traitement (article 18 du RGPD), d'opposition (article 21 et 22 du RGPD), directives post-mortem (Loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés).